

CONSEIL MUNICIPAL

21 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation, et sous la présidence, de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Béatrice CLAUDE (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / M Éric MEYER / M Daniel PIERRON / M Sylvain MASSON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excuses : M Fernand HUCHER / Mme Laurence MARION / Mme Laurence GEHIN / M Amandio NETO / Mme Nathalie PERRIN / Mme Marie Claudine HERZOG / Mme Hilda LAMBOTTE

Procurations : Mme Laurence MARION à M Jean Pierre DIDIERLAURENT / M Amandio NETO à M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Hilda LAMBOTTE à M Sylvain MASSON.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Mylène DESILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

➤ ***Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :***

- **N°04/2019 :** retenir l'offre de la société **ADF Etanchéité** (12 rue du Haut du Chainé 88 600 BROUVELIEURES) pour la réalisation des travaux d'étanchéité des réservoirs d'eau potable de Morbieux pour un montant total de **49 968 € HT** (soit **24 984 € HT** par réservoir).

- **N°05/2019** : de retenir la proposition du BE Patrice NORMAND pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du bâtiment Victor Hugo en deux logements pour un montant de **8 585 € HT**. Le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux s'élève à **101 000 € HT**.

1 – MARCHÉS DE CONSTRUCTION COMMERCE ET LOGEMENT

Une consultation avait été relancée pour les lots **02** Charpente bois / Couverture / Etanchéité et **08** Chauffage / Ventilation déclarés infructueux par délibération du Conseil Municipal.

Cette nouvelle consultation a été effectuée sur la base d'un cahier des charges technique modifié afin de réduire le coût de réalisation de ces travaux.

Le rapport d'analyse des offres établi par Vosges Architecture est remis au Conseil pour attribution des marchés correspondants.

Au vu de ce rapport il est proposé d'attribuer les marchés suivants :

Lot 02 Charpente bois / Couverture / Etanchéité :

Estimation : 74 953.21 € HT

Entreprise FERRY 10, rue de Florivoie 88 640 GRANGES AUMONTZEY

Montant : **87 391.00 € HT**

Lot 08 Chauffage / Ventilation :

Estimation : 67 478.00 € HT

Entreprise : SARL GOURY Pascal 29 Allée des Marronniers 88190 GOLBEY

Montant : **61 434.47 € HT**

Parallèlement, le lot **12 -Chambres froides-**, déclaré également infructueux, avait fait l'objet d'une procédure de négociation avec les deux entreprises ayant présenté une offre.

Les deux offres négociées s'établissent comme suit :

COMPTOIR HOTELIER : montant initial de **42 741.30 € HT** ramené à **42 000 € HT**

SARL DENIS FOLKMAN : montant initial de **39 704.00 € HT** ramené à **38 830.51 € HT**

L'estimation s'élève à un montant de 35 742 € HT

Il est proposé au Conseil de relancer une consultation après publication d'un avis de marché, les objectifs attendus à travers cette négociation n'ayant pas été atteints.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Attribue** les marchés susvisés pour les lots 02 et 08 pour un montant total de **148 825.47 € HT** et autorise Mme le Maire à les signer

➤ **Déclare infructueux** le lot n° 12 Chambres froides- et charge Mme le Maire d'effectuer une reconsultation des entreprises.

2 – MARCHÉ DE RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Une seule offre a été reçue pour la réalisation des travaux de rénovation du monument aux Morts, celle de l'entreprise **PIANTANIDA** (8 rue Moulins sur Allier 88 580 Saulcy-Sur-Meurthe) pour un montant de **104 493 €**.

L'estimation s'élevait à **138 400 €**.

Le BET SIGMA, maitre d'œuvre des travaux, a confirmé la conformité de cette offre.

Le marché peut donc être attribué à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Attribue** le marché de rénovation du monument aux Morts à l'entreprise **PIANTANIDA** pour un montant de **104 493 €**, et autorise Mme le Maire à le signer.

3 – AVENANTS AUX MARCHÉS DE CONSTRUCTION DES PAVILLONS LOCATIFS

Les avenants suivants aux marchés de construction des pavillons locatifs sont soumis au Conseil :

○ **Lot 02 : Gros Œuvre :**

Avenant n°1 d'un montant de + **7 023.19 € HT** ayant pour objet la prise en compte de plus et moins-value, notamment une surprofondeur pour les

fondations et un remplacement d'épaisseur de dallage, portant le marché conclu avec l'entreprise DELAITRE de **87 904.66 € HT à 94 927.85 € HT.**

○ **Lot 05 : Menuiseries extérieures et intérieures**

Avenant n°1 d'un montant de + **4 163 € HT** ayant pour objet la prise en compte de plus-value, les finitions lasure sur les menuiseries extérieures, portant le marché de conclu avec la Menuiserie CLAUDE de **57 659.78 € HT à 61 822.78 € HT**

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Vu la présentation des avenants

➤ **Autorise** Mme le Maire à signer les avenants susvisés aux marchés de construction des pavillons locatifs pour un montant total de **11 186.19 € HT.**

4 – MANDATS DE VENTE DE TERRAINS

Il sera proposé au Conseil de conclure avec l'agence Mélanie Immobilier, 119 rue Raymond POINCARE 88290 SAULXURES/MOSELLOTTE, les mandats de vente non exclusifs suivants :

- **Terrain à bâtir cadastré AC 203p et AC 202p** situé rue Jeanne d'Arc pour une superficie de 576 m2 pour un montant total de 18 600 € dont 3 600 € de frais d'agence.
- **Terrain à bâtir cadastré AX 561p AX 560 et AX 605p** situé au Lotissement du Bois des Dames d'une superficie totale de 1 589 M2 pour un montant de 37 600 € TTC dont 3 600 € de frais d'agence.
- **Terrain à bâtir cadastré AX 563 et AX 562** situé au Lotissement du Bois des Dames d'une superficie totale de 1 559 m2 pour un montant de 36 950 € TTC dont 3 600 € de frais d'agence
- **Terrain d'agrément cadastré AX 561p et AX 562p** situé au lotissement du Bois des Dames d'une superficie totale de 941 m2 pour un montant de 13 000 € TTC dont 3 600 € de frais d'agence.

Par ailleurs, il convient de **renouveler** le mandat de vente pour la parcelle AX 571 située au lotissement du Bois des Dames d'une surface de 889 m2. Le prix de vente total s'élève à 22 800 € dont 3 600 € de frais d'agence

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Autorise** Mme le Maire à signer les mandats susvisés avec l'agence Mélanie Immobilier de Saulxures sur Moselotte.

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUVENIR FRANÇAIS

Il est proposé au Conseil d'attribuer au Souvenir Français, du canton de La Bresse, une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € pour l'organisation d'un voyage scolaire au Hartmannswillerkopf.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Attribue au Souvenir Français** une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'organisation d'un voyage scolaire au Hartmannswillerkopf.

6 – SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CCHV

La CCHV avait confié au bureau d'étude KPMG l'élaboration d'un schéma de mutualisation rendu obligatoire par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Ce schéma doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres avant adoption du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

Vu le projet de schéma de mutualisation

08 voix pour,
01 voix contre (Mme CLAUDE)
10 abstentions (Mmes et Ms TOUSSAINT, DESILVESTRE, MASSON, MEYER, ABEL, PIERRON, PETITDEMANGE, STAPPIGLIA, FRANCOIS)

➤ **Emet un avis favorable** au projet de schéma de mutualisation de la CCHV.

7 – ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2020

La proposition d'état d'assiette pour les coupes de bois de l'exercice 2020, remise par l'ONF est soumise au Conseil.

M Christian LOUIS ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

18 voix pour,

00 voix contre
00 abstention

- **Adopte** la proposition d'état d'assiette des coupes de bois présenté par l'ONF pour l'exercice 2020

8 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

La modification du tableau du personnel communal concerne les créations et suppression de postes suivantes :

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2019 dédié au service sport jeunesse.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à partir du 1^{er} juin 2019 dédié aux services techniques municipaux.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe, libéré suite à départ en retraite à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le tableau du personnel communal remis à chaque conseiller

- **Décide** la création et suppression des postes susvisés
- **Adopte** le tableau du personnel communal modifié, annexé à la présente délibération.

9 – DEMANDE DE SUBVENTION RÉHABILITATION DU COLLEGE

Les travaux de réhabilitation de l'externat de l'ancien Collège qui font actuellement l'objet d'une consultation, ont été partiellement subventionnés par la DETR et le Conseil Départemental.

Il est proposé au Conseil de solliciter, avant l'engagement des travaux programmé en septembre prochain, de solliciter une nouvelle subvention auprès de la Région Grand Est.

Cette demande ne porterait que sur la création de la salle fitness et des salles associatives avec mise en accessibilité du bâtiment pour un montant total estimatif de **365 314 € HT**.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Sollicite** auprès de la Région Grand Est une subvention pour la réalisation du programme de réhabilitation de l'externat de l'ancien Collège d'un montant estimatif de **365 314 € HT**

10 – ACQUISITION DE TERRAINS BOISÉS

Les consorts CLAUDE proposent à la vente les parcelles ci-après en nature de forêt au prix total de 10.928 Euros :

Section et Numero	Lieudit	Surface totale	Prix au m2	Prix
Succession Françoise CLAUDE et enfants				
AX 166	A la fouillie	67a.20ca.	0.15	1008
AX 169	A la fouillie	8a.50ca.	5.00	4250
AY 87	La Jambe de bois	1ha.02a.40ca.	0.24	2460
TOTAL				7 718 €

Succession Fernande CLAUDE				
AY 120	Repau Cote	2ha.30a.40ca.	0.13	3000
AY 121	Repau Cote	14a.00ca.	0.12	180
AY 122	Repau Cote	2a.00ca.	0.15	30
TOTAL				3 210 €
	TOTAUX	4ha.24a.50ca.		10 928 €

Saisis pour estimation les services du Domaine ont informé la commune que ce projet de transaction ne nécessitait plus d'avis préalable.

Réunie le 18 mars dernier la commission des terrains a émis un avis favorable pour acquérir l'ensemble de ces terrains aux prix sus-indiqués, acquisition sur le budget Forêt.

Mme Béatrice CLAUDE ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**18 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Décide** l'acquisition des terrains boisés précités s'une surface totale de 42 450 m2 appartenant à l'indivision successorale CLAUDE pour un montant total de **10 928 €**

➤ **Charge** l'étude de Me CATELLA- Notaire à Vagney- de rédiger l'acte de vente à venir et autorise Mme le Maire à le signer

➤ **Dit** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune

➤ **Dit** que la dépense correspondante sera imputée au BP Forêt 2019

11 – LOCATION DE TERRAIN BAIL A FERME

Par délibération en date du 20 décembre 2018 il avait été accordé à Monsieur Corentin JEANDEL un bail à ferme portant sur une partie de la parcelle D 458 d'une surface de 5.5 ha. Ce bail à ferme prendra effet à compter du 11 novembre 2019.

Par lettre en date du 16 février 2019 Monsieur JEANDEL sollicite une augmentation de la surface à louer de la même parcelle D 458 de 3.5 ha.

La surface totale louée serait donc finalement portée à 9 ha. (5.5 + 3.5)

Réunie le 18 mars 2019, la commission de terrain a émis un avis favorable pour ajouter à la surface déjà accordée en bail à ferme, la surface de 3,5 ha, avec effet au 11 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** la location de la surface complémentaire susvisée sur la parcelle D 458 à M Corentin JEANDEL

12 – LOCATION ANNUELLE DE TERRAIN

Par délibération en date du 24 novembre 2016 le Conseil Municipal avait conclu un bail de location annuelle avec Madame Jacqueline GRANDEMANGE (elle-même successeur de son époux Roland GRANDEMANGE), demeurant 35 rue de la Résistance à SAULXURES, portant sur une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 146P, lieudit « Robiacôte » d'une superficie de 520 m2 et destinée à y installer ses ruchers.

Suite à la cession de sa maison au profit de son fils William durant l'année 2018, Madame GRANDEMANGE souhaite résilier cette location et transférer le bail à son fils.

Réunie le 18 mars dernier, la commission des terrains a émis un avis favorable à la conclusion d'un bail annuel au nom de Monsieur William GRANDEMANGE avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** la conclusion d'un bail annuel de location pour la parcelle communale cadastrée section AX n° 146P au profit de M William GRANDEMANGE

13 – MODIFICATION DÉLIBÉRATION BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES 2019

Il y a lieu de modifier la délibération N° 39 2019 du 28 mars dernier adoptant le budget primitif pour les Pompes Funèbres.

Le montant de la section d'investissement s'élève à **16 512.22 €** et non à **16 112.22 €** montant figurant sur la délibération.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Apporte la modification susvisée à la délibération** N° 39 2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif Pompes Funèbres 2019

14 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le récapitulatif des décisions budgétaires modificatives distribué à chaque conseiller,

➤ **Adopte** les décisions budgétaires modificatives annexées à la présente délibération

15 – BAUX DE LOCATION DES GARAGES DE L'IMMEUBLE VICTOR HUGO

Il est proposé au Conseil de conclure des avenants aux baux de location de plusieurs garages de l'immeuble Victor Hugo ayant été conclu avec la société CNF afin de modifier, lors de leur renouvellement, le nom du propriétaire bailleur.

Sont concernés les garages suivants :

- garage n° 5 loué à Christophe CHIPOT
- garage n° 6 loué à Murielle et Garlone HATTON
- garage n° 7 loué à Marco RAJIC
- garage n° 9 loué à Andric LOGAN

Par ailleurs, il convient de résilier le bail de location du garage n° 3 suite à la demande du locataire, M Gwenaël BEHRA, à compter du 30 juin prochain.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Autorise** Mme le Maire à signer les avenants susvisés aux baux de location des garages de l'immeuble Victor Hugo
- **Résilie** au 30 juin 2019 le bail de location du garage n° 3 conclu avec M Gwenaël BEHRA.

16 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Il y a lieu d'admettre en non-valeur les sommes suivantes suite à des poursuites d'abonnés sans résultat :

- Budget EAU : **2 479,44 €**
- Budget ASSAINISSEMENT : **1 945,93 €**
- Budget COMMUNE : **9,45 €**

Ces sommes sont imputées à l'article 6541 des budgets respectifs.

Le Conseil Municipal, après délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Prononce** l'admission en non-valeur des sommes susvisées

17 – MISES A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES COMMUNALES

Il est proposé de mettre gratuitement à disposition les salles suivantes :

Salle Polyvalente :

- Spectacle de chorale organisé par Mme Audrey CHAUVIN Professeur d'Education Musicale au Collège Hubert CURIEN le lundi 24 juin 2019 de 8 H 00 à 22 H 00.

Salles du Tir :

- Journée conviviale organisée par les gendarmes d'active, retraités et veuves de l'arme le 07 juin 2019

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Autorise la mise à disposition gratuite des salles précitées.

18 – TARIFS VENTE DE BOISSONS POUR LICENCE 4

La validité de la licence de débit de boissons n° 4 détenue par la Mairie de Saulxures est conditionnée à l'ouverture d'un débit de boissons provisoire durant une période de 5 années suivant son acquisition.

Le délai arrivant à expiration, cette ouverture serait programmée début juin.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil de fixer les tarifs des boissons qui seront vendues durant ces jours d'ouverture.

La liste des tarifs proposés est remise à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Adopte la liste des tarifs** du débit de boissons licence IV, annexée à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

